Belvaux/Sanem, le 16 novembre 2026

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de la Bourgmestre de la Commune de Sanem en date du 16 novembre 2026, réf. Eh-Ehl1-01-2026, la société

Putman Lux SA

a obtenu une autorisation concernant la **régularisation d'une demande d'autorisation d'exploitation d'un atelier de câblage à Ehlerange, 7, ZARE Est.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **16 novembre 2026 au 28 décembre 2026 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz

La secrétaire,
Pour la secrétaire empêchée,
la secrétaire adjointe
Tamara Duschène
Manon Greven

Administration Communale SANEM